



Mariage avec un sans papiers

Par **enzoo**, le **22/03/2011** à **16:22**

Bonjour, je vous explique en quelques mots ma situation. Je suis avec un algérien sans papiers qui est rentré en France avec un visa court séjour au mois d'août et on va se marier au mois d'avril prochain. Ce que j'ai entendu c'est qu'il y a une nouvelle loi qui dit que mon futur mari doit attendre 6 mois de vie commune après la date du mariage afin de commencer les démarches administratives pour l'obtention d'un titre de séjour. Est-ce vrai? Quelles sont les risques de la régularisation? Peuvent-ils le renvoyer dans son pays d'origine? Merci

Par **chatona**, le **23/03/2011** à **09:44**

Bjr si il est rentré avec un visa court séjour ou contraire pas de souci ou bout de 6 mois de vie commune avec toutes les preuves vous pouvez alors déposer un dossier à la préfecture de votre domicile vous dépendez de quel département ??

Par **enzoo**, le **23/03/2011** à **13:02**

Bjr merci pour la réponse, donc c'est après le mariage qu'on doit attendre 6 mois de vie commune? Et quel genre de preuves? Puisqu'il sera toujours sans papiers alors qu'il pourra ni travailler ni sortir? Est-ce qu'il pourra circuler avec le livret de famille? Est-ce que après le mariage j'irai à la préfecture ou dois-je attendre 6 mois? Merci

Par **enzoo**, le **23/03/2011** à **13:04**

pr le département c Grenoble, en plus chui héberger chère ma mère

Par **chatona**, le **24/03/2011** à **15:58**

et bien il vous faut facture edf sur vos 2 nom +telecom +document qui prouve que vous vivez ensemble voilà donc essayer de trouver vite un appartement .